



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 105383

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les procès verbaux envoyés à des automobilistes qui n'avaient pourtant pas commis d'infractions au code de la route. Plusieurs dizaines de milliers d'automobilistes ont récemment été victimes d'erreurs sur leur identité suite à la vente d'un véhicule, si bien qu'ils ont reçu des procès verbaux qui n'auraient pas dû leur être adressés. Ce type de problème a été exacerbé par l'arrivée des radars automatiques, qui ont multiplié les procès-verbaux et l'instauration d'un nouveau système d'immatriculation. Afin de répondre au légitime mécontentement de citoyens qui s'estimaient victimes d'une erreur administrative, le système informatique du centre de gestion des immatriculations (SIV) a été mis à jour le 20 mars, le ministère de l'intérieur s'engageant à régler en priorité et au cas par cas, tous les dossiers de procès-verbaux injustifiés, à annuler les pertes de points ainsi qu'à rembourser les sommes éventuellement versées pour le paiement des amendes. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle est la procédure à suivre pour obtenir réparation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105383

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3841

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)